Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20261014-202695-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 14 Octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 Octobre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, HYLKEMA Mirjam, FIEYRE Clémence, JEHANNO David.

Procurations : Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal.

Désignation du secrétaire de séance
M. Eric BEUVE est désigné comme secrétaire de séance.

Remplacements des photocopieurs : choix du prestataire

Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, informe le Conseil de la fin d'échéance des contrats de maintenance des photocopieurs, de la mairie et de l'école même si ces derniers continuent de fonctionner.
Pour poursuivre et aussi répondre à la sollicitation des enseignants de l'école publique, de disposer de la couleur, une consultation a été menée auprès de trois prestataires. Ces derniers ont adressé leur proposition en corrélation avec les besoins de chaque entité, mairie et école. Or outre des offres classiques, un prestataire s'est positionné avec un matériel intégrant une notion environnementale et éco responsable (95% d'énergie, pas de toner, encre à l'eau, pas d'émission de particules, moins de nuisances sonores…).

Elle détaille les offres reçues sachant que les trois portent sur des contrats de 63 mois :

- KOESIO (actuel prestataire) :
 - Matériel : SHARP
 - Mairie : achat : 6 900 € H.T. ou location : 144 € T.T.C.
 - Ecole : achat : 3 150 € H.T. ou location 94 € T.T.C.
 - Maintenance (coût copie) pour les deux sites :
 - Noir et blanc : 0.0028 € H.T. ;
 - Couleur : 0.028 € H.T.

A ajouter la prestation et formation pour 528 € T.T.C..

- BAC :
 - Matériel : XEROS
 - Mairie : achat : 5 500 € H.T. ou location : 118.80 € T.T.C.
 - Ecole : achat : 3 200 € H.T. ou location 70.80 € T.T.C.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20261014-202695-DE

- Maintenance (coût copie) :
 - Noir et blanc : 0.0029 € H.T. mairie 0.0031 € H.T. école
 - Couleur : 0.029 € H.T. mairie 0.031 H.T. école

Forfait de formation et installation inclus et scans gratuits

- DIGIBURO
 - Matériel : Aquaprint que de la location pour les deux sites 720.20 € H.T. impression inclue à raison de 8 000 pages N&B et 15000 couleur (ce volume peut être revu annuellement).
 - Maintenance (hors forfait mensuel) pour les deux sites :
 - Noir et blanc : 0.0029 € H.T.
 - Couleur : 0.029 € H.T.

La prime à la conversion de 1 200 € permettra l'installation, la formation de ces machines sur les deux sites sans que cela soit facturé à la commune. Les scans sont gratuits.
Outre ces éléments, elle souligne que, la consommation électrique de ces appareils, s'élève mensuellement à 84.36 € H.T. pour KOESIO, 77.70 € H.T. pour BAC et 7.50 € pour DIGIBURO.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, elle préconise de se positionner sur l'offre de la société DIGIBURO, offre éco responsable, et demande au conseil de se prononcer.
M. David JEHANNO, Conseiller Municipal, souhaite connaître le retour sur investissement.
Suite au questionnement de M. Eric BEUVE, Adjoint, elle précise que l'utilisation de la couleur peut être limitée compte tenu du coût.
De plus, elle poursuit sa présentation en évoquant le retour de l'école de Languidic qui bénéficie d'une telle machine.
M. Yves PEDEN, Conseiller Délégué, souligne, quant à lui, l'intérêt de recourir à la location compte tenu de la sensibilité de ces machines.
Enfin, M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, estime nécessaire de franchir le pas au niveau de l'environnement.

Le Conseil, suite à la présentation faite par Mme Christelle BEGUIN et à l'unanimité

DECIDE de retenir l'offre de la société DIGIBURO telle que présentée ;

AUTORISE Mme le Maire à intervenir à la signature de l'offre.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 26 octobre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 26 octobre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance